

Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA): durée

2007/0291(COD) - 12/06/2008

Le Conseil a dégagé une **orientation générale** sur une proposition de règlement modifiant le règlement (CE) n° 460/2004 instituant l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information en ce qui concerne sa durée (*doc. Conseil [10338/08](#)*).

Les ministres ont marqué leur accord pour **proroger de 3 ans le mandat de l'Agence**. Cette période permettra de poursuivre les travaux concernant l'agence et d'avoir une réflexion plus poussée sur l'orientation générale des efforts déployés au niveau européen pour accroître la sécurité des réseaux et de l'information.

La Commission a été invitée à contribuer au débat.